



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.10/2002/25
19 septembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement
(Session extraordinaire, 28-29 novembre 2002)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le jeudi 28 novembre, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Contribution à l'élaboration du rapport d'évaluation de Kiev:
 - a) Conclusions de l'évaluation;
 - b) Différents chapitres du rapport.
3. Autres contributions relatives à la surveillance de l'environnement et à l'information sur l'environnement qui seront présentées à la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» de Kiev:
 - a) Enseignements tirés de la collecte des données pour le rapport de Kiev;
 - b) Lignes directrices en vue de l'amélioration des rapports nationaux sur l'état de l'environnement;
 - c) Recommandations portant sur le renforcement des systèmes nationaux de surveillance de l'environnement et d'information sur l'environnement.
4. Établissement de rapports au niveau paneuropéen après la Conférence de Kiev.
5. Questions diverses.

PROGRAMME PROVISoire DES SÉANCES

Jeudi 28 novembre 2002

10 heures – 13 heures

Points 1 à 2 b)

15 heures – 18 heures

Point 2 b) (*suite*)

Vendredi 29 novembre 2002

10 heures – 13 heures

Points 2 b) (*suite*) à 3 a)

15 heures – 18 heures

Points 3 b) à 5

NOTE EXPLICATIVE

Le Groupe de travail est ouvert à tous les États membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE). Les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées du système des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales ainsi que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social peuvent également participer à ses travaux à titre consultatif, conformément au mandat de la CEE (E/ECE/778/Rev.3, par. 11, 12 et 13). La procédure d'inscription est précisée en annexe.

Outre les pays membres du Groupe de travail, les coordonnateurs nationaux de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) seront invités à participer à la session extraordinaire.

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail est invité à adopter son ordre du jour.

Point 2: Contribution à l'élaboration du rapport d'évaluation de Kiev

a) Conclusions de l'évaluation

Le Groupe de travail examinera un projet de résumé du rapport de Kiev qui sera établi par l'AEE. Il voudra peut-être examiner les principales conclusions de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement, en particulier celles qui concernent:

- i) Les principales tendances et menaces qui se manifestent dans le domaine de l'environnement au niveau paneuropéen et dans les différentes régions;
- ii) Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conventions relatives à l'environnement;
- iii) Les progrès accomplis en ce qui concerne l'intégration des politiques de l'environnement dans les politiques sectorielles et autres;
- iv) La mise en place de systèmes de surveillance et d'information visant à appuyer la prise de décisions en matière d'environnement.

Le Groupe de travail voudra peut-être décider de transmettre ses conclusions, en tant que partie intégrante du résumé du rapport, à la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» de Kiev, par l'intermédiaire du Comité des politiques de l'environnement et du groupe de travail chargé de la préparation de la Conférence.

b) Différents chapitres du rapport

Le Groupe de travail examinera les projets de chapitres dans l'ordre suivant:

- i) Évolution des secteurs socioéconomiques;
- ii) Principaux problèmes environnementaux;

- iii) Impacts touchant plusieurs domaines: diversité biologique et santé humaine;
- iv) Gestion de l'environnement et développement durable.

Point 3: Autres contributions relatives à la surveillance de l'environnement et à l'information sur l'environnement qui seront présentées à la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» de Kiev

a) Enseignements tirés de la collecte des données pour le rapport de Kiev

Le Groupe de travail examinera un projet de document qui sera élaboré par l'AEE, avec le concours du secrétariat, sur les résultats de la collecte de données pour le rapport de Kiev, notamment les difficultés rencontrées lors de cette collecte, les insuffisances observées dans les données existantes, leur comparabilité et l'établissement de rapports aux niveaux national et international, ainsi que les mesures qui pourraient être prises pour améliorer et rationaliser le développement d'activités nationales de surveillance de l'environnement et faciliter dans un même temps les évaluations au niveau paneuropéen.

b) Lignes directrices en vue de l'amélioration des rapports nationaux sur l'état de l'environnement

Le Groupe de travail examinera les résultats d'un atelier sur les rapports nationaux relatifs à l'environnement qui se tiendra à Moscou les 4 et 5 novembre 2002. Il est censé adopter un projet de lignes directrices en vue de l'amélioration des rapports nationaux sur l'état de l'environnement, qui sera préparé par cet atelier. Des communications des pays membres de l'AEE concernant les rapports nationaux sur l'état de l'environnement en Europe occidentale et centrale seront également mises à la disposition des participants.

c) Recommandations portant sur le renforcement des systèmes nationaux de surveillance de l'environnement et d'information sur l'environnement

Le Groupe de travail voudra peut-être débattre du type de recommandations qu'il serait possible d'élaborer en vue d'un renforcement des systèmes nationaux de surveillance de l'environnement et d'information sur l'environnement, et qui pourraient être transmises à la Conférence ministérielle de Kiev, pour approbation. Ces recommandations pourraient s'inspirer, entre autres:

- i) Des conclusions et recommandations formulées par le Groupe de travail à la suite de l'évaluation de la situation en matière de surveillance de l'environnement et d'information sur l'environnement dans neuf pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale; et
- ii) De l'inventaire des bases de données internationales sur l'environnement dans la région de la CEE-ONU.

Point 4: Établissement de rapports au niveau paneuropéen après la Conférence de Kiev

Le Groupe de travail procédera à un échange de vues sur l'établissement de rapports au niveau paneuropéen après la Conférence de Kiev, et notamment sur les besoins futurs en matière d'études paneuropéennes de l'environnement, la relation avec les rapports établis au niveau mondial et les modèles organisationnels envisageables.

Point 5: Questions diverses

Au moment de la rédaction du présent ordre du jour, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point.

Annexe

INSCRIPTION

Conformément aux procédures révisées d'accréditation, toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations doivent remplir un formulaire d'inscription en anglais. Celui-ci peut être téléchargé depuis le site Web <http://www.unece.org/stats/geneva.html>.

Le formulaire d'inscription rempli doit être envoyé à M^{me} E. Mary, Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE-ONU (adresse électronique: elisabeth.mary@unece.org, télécopie: +41 22 917 06 30), dans les plus brefs délais, mais au plus tard une semaine avant le début de la session du Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement.

Les participants inscrits devront retirer leur plaquette d'identité leur permettant d'entrer au Palais des Nations, avant la réunion, au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté. Celui-ci est situé à la villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix (le plan peut être consulté sur le site Web susmentionné). Il est ouvert du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures.
